

## Service civil : le piège du 4 décembre

Depuis des mois, on savait que les dés étaient pipés. Plus précisément depuis que l'esprit de l'initiative de Münchenstein n'avait trouvé grâce, ni devant le Conseil fédéral, ni devant les « spécialistes » consultés pour rédiger un projet d'article constitutionnel prévoyant un service civil, ni même devant le parlement qui revenait ainsi sur un vote antérieur (voir « annexe » en pages suivantes).

Dès ce moment, les partisans du service civil tentèrent de se faire à l'idée qu'après un si long combat pour faire entendre leurs thèses, il leur faudrait encore admettre que le débat devant le peuple serait faussé. On se consolait en assurant « qu'après tout c'était mieux que rien », « qu'il fallait bien commencer par un bout ». Phrases tactiques un peu désabusées.

Et pourtant, il n'échappait à personne que l'article constitutionnel proposé ne réglait en aucune façon le problème posé par les objecteurs, et surtout pas par les objecteurs politiques, et encore moins ne clarifiait le débat engagé sur « l'obligation générale de servir ».

De même personne ne pouvait ignorer que cette « solution » dite des colonels, qui sera en appel devant les électeurs et les électrices le 4 décembre prochain, consacre le rituel vain et hypocrite à l'honneur depuis des années devant les tribunaux militaires : pour un simple mot de trop, une seule phrase mal tournée sur les crédits militaires ou sur la neutralité helvétique, l'objecteur passe du camp des « bons » (qui ont droit au statut d'objecteur) dans celui des « méchants » (qui bafouent l'honneur de la patrie et de l'armée); alors on apprend des formules par cœur, réponses toujours semblables à des questions qui ne varient guère, ces échanges de mots stéréotypés débouchant sur des mois de prison...

Une attitude de résignation tactique allait-elle résister longtemps à une telle confusion des termes et des principes ? Il fallait remettre l'église au

milieu du village. C'était constater au moins que le texte proposé introduit la reconnaissance du service civil dans la Constitution; oui, mais sur une base si étroite que tout « progrès » (dans le sens par exemple de l'élargissement de la notion d'objection) devra être sanctionné par une modification constitutionnelle. Et si l'on se souvient que la proposition du Conseil fédéral est bien en retrait de l'initiative de Münchenstein, le 4 décembre apparaît comme un piège.

C'était constater aussi que le tabou de l'objection de conscience n'a pas encore été levé dans notre pays : les déclarations d'intentions des grandes formations politiques nationales montrent que l'on n'a pas pu encore attaquer le problème de front ou que l'on se contente de suivre l'opinion, sans manifester de réel intérêt pour le sort de la minorité concernée.

Devant de telles certitudes, se justifiait-il encore de défendre un texte insatisfaisant, avec toutes les chances de le voir refuser ?

Une seule réponse évidente : recommencer à zéro, une fois de plus; reprendre le débat là où il avait été faussé sous la pression du Département militaire fédéral; proposer à nouveau les bases d'un choix clair à une population qui est peu sensibilisée à cette question — et le climat de récession a encore relégué le problème de l'objection de conscience en queue de liste des priorités. Voilà le pari de l'initiative (« oui à la preuve par l'acte, non au jugement des consciences ») qui vient d'être lancée.

Cette nouvelle étape franchie par les partisans d'une solution réelle à la question posée par les enseignants de Münchenstein, après beaucoup d'autres, permettra de refuser la mouture du Conseil fédéral, sans pour autant baisser les bras et abandonner les objecteurs à leur sort de minoritaires. Le 4 décembre, de nombreux « non » auront la valeur d'un « oui » résolu au service civil. Il faudra en tenir compte.

# Domaine public

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
N° 428 10 novembre 1977  
Quatorzième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
René Duboux

# 428

## Soixante ans de textes pour en arriver là

Soixante ans d'interventions diverses, de motions, de postulats, d'interpellations, d'initiatives pour en arriver à la votation du 4 décembre prochain... et sur quel texte (voir en première page) !

En effet, sans remonter aux propositions du pasteur Petavel tout début du siècle, c'est en 1917 qu'Hermann Greulich ouvre les feux en demandant l'institution d'un service civil pour objecteurs de conscience, bientôt suivi par le colonel Pierre Ceresole et le professeur Leonhard Ragaz (« Pétition pour un service civil », 1923); on note ensuite un postulat Bolle (1930), une motion Oltramare (1946), une interpellation Borel (1955), une interpellation Borel (1961), un postulat Sauser (1964), une initiative individuelle Borel (1964), un postulat Arnold (1967), toutes interventions parlementaires qui n'aboutirent en aucune façon...

Entre temps, le Conseil de l'Europe (1967) avait adopté une résolution relative au droit à l'objection de conscience dont la teneur mérite d'être rappelée :

« *Principes de base*. 1. Les personnes astreintes au service militaire qui, pour des motifs de conscience ou en raison d'une conviction profonde d'ordre religieux, éthique, moral, humanitaire, philosophique ou autre de même nature, refusent d'accomplir le service armé, doivent avoir un droit subjectif à être dispensées de ce service.

2. Dans les Etats démocratiques, fondés sur la prééminence du droit, ce droit est considéré comme découlant logiquement des droits fondamentaux de l'individu garantis par l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme. *Service de remplacement*. 1. Le service de remplacement à accomplir au lieu du service militaire doit avoir au moins la même durée que le service militaire normal.

2. Il faut assurer l'égalité, tant sur le plan du

droit social que sur le plan financier, de l'objecteur de conscience reconnu et du soldat qui assure le service militaire normal.

3. Les gouvernements intéressés doivent veiller à ce que les objecteurs de conscience soient employés à des tâches utiles à la société ou à la col-

### Vingt ans de condamnations

	Motifs divers	Motifs politiques et idéologiques	Motifs religieux	Total
1956	12	7	28	47
1957	14	4	20	38
1958	15	3	19	37
1959	17	4	27	48
1960	9	3	24	36
1961	12	5	30	47
1962	20	2	29	51
1963	16	7	47	70
1964	18	8	54	80
1965	9	18	50	77
1966	23	13	86	122
1967	18	28	47	93
1968	21	18	49	88
1969	37	32	64	133
1970	55	31	89	175
1971	82	41	104	227
1972	150	69	133	352
1973	228	71	151	450
1974	235	70	240	545
1975	234	59	227	520
1976	151	35	181	367

lectivité — sans oublier les besoins multiples des pays en voie de développement ».

Vint ensuite, en 1972, l'initiative dite de Münchenstein (le comité d'initiative s'était constitué au sein du corps enseignant du gymnase cantonal de Münchenstein, dans le canton de Bâle-Cam-

pagne) qui fut déposée le 12 janvier. Sa teneur : « S'appuyant sur l'article 121 de la Constitution fédérale, les citoyens soussignés, ayant le droit de vote, invitent les autorités fédérales, par la voie d'une initiative conçue en termes généraux, à modifier l'article 18 de la Constitution fédérale dans le sens suivant :

a) En règle générale, l'obligation de service militaire est maintenue.

b) Un service civil est prévu comme solution de remplacement du service militaire, pour les Suisses qui ne peuvent concilier l'accomplissement du service militaire avec les exigences de leur foi ou de leur conscience.

c) Il sera pourvu à la création d'une Organisation fédérale du service civil. Cette organisation — ne doit pas incorporer dans l'armée les citoyens astreints au service civil; — doit les employer judicieusement dans le cadre des buts généraux de la Confédération en tenant compte autant qu'il est possible de leurs aptitudes; — ne doit pas exiger, de leur part, des prestations de service inférieures à celles du service militaire ».

L'année suivante, le Parlement accepte l'initiative. Et commence une valse-hésitation aux Chambres et dans les commissions d'experts qui aboutira, par paliers successifs, à enlever toute substance à l'engagement de 1973. Rappelons-en les étapes principales !

Une première commission d'experts concocte une mouture largement inspirée de l'initiative : « Celui qui en conscience ne peut servir dans l'armée accomplit un service civil de remplacement selon les modalités fixées par la loi ». Cette version n'a cependant pas l'oreille du Conseil fédéral qui, après une nouvelle consultation, publie alors la solution dite « des colonels », laquelle n'a plus qu'un lointain rapport avec l'initiative : « Celui qui, du fait de ses convictions religieuses ou morales, ne peut concilier l'accomplissement du service militaire dans l'armée avec les exigences de sa conscience, est appelé à faire un service civil de remplacement équivalent ».

Au cours du débat, marqué par les prises de position ultra-rigides du Conseil des Etats, une formule (Dürrenmatt-Condrau) adoptée de justesse au Conseil national redonne un instant espoir de voir gommée la trahison (DP 379) de l'initiative de Münchenstein au cours de la procédure : « Celui auquel sa conscience interdit de recourir à toute forme de violence est appelé à faire un service civil de remplacement et équivalent ». Les Etats, pourtant, refusent de l'accepter. Et l'on en revient alors à la formulation du Conseil fédéral, qui sera donc soumise au peuple au début du mois prochain.

Devant ce marasme, une nouvelle initiative est lancée à la fin du mois d'octobre, placée sous le mot d'ordre « oui à la preuve par l'acte, non au jugement des consciences ». Ce nouveau texte demande l'introduction d'un service civil pour tous les objecteurs à condition qu'ils prouvent le sérieux de leurs convictions en accomplissant un service civil d'une durée une fois et demie supérieure à celle du service militaire refusé : « Celui qui refuse le service militaire en est libéré s'il accomplit un service civil. La durée du service civil est d'une fois et demie celle de la totalité du service militaire refusé. Le service civil a pour but de construire la paix en contribuant à écarter les causes d'affrontements violents, à réaliser des conditions de vie dignes de l'homme et à renforcer la solidarité internationale. Le service civil s'accomplit dans le cadre d'organisations et d'institutions publiques et privées qui correspondent à ses buts. La Confédération en assure la surveillance et la coordination ».

## **Afrique du Sud : le silence suisse**

La Suisse aurait pu violemment protester. Mais ce n'est pas son genre (« Nous suivons les événements avec préoccupation depuis quelque temps déjà »).

La Suisse aurait pu rappeler son ambassadeur en signe de protestation, comme l'ont fait la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne fédérale. Mais ce n'est pas son genre non plus (sauf faux-pas : l'Espagne).

La Suisse aurait pu réagir avec fermeté, comme l'ont fait par exemple la Suède et la Norvège en mettant le holà à tout nouvel investissement en Afrique du Sud. Mais ce n'est pas son genre. Amnesty International, les organisations d'aide au développement, les Eglises, les groupements antiapartheid peuvent bien intervenir à Berne, le gouvernement helvétique tient toujours l'Afrique du Sud pour un client à ménager, un client un peu plus décrié que les autres, voilà tout.

L'Afrique du Sud ? Ce sont d'abord quelques chiffres : 69 millions d'importations en 1976 (73 millions l'année précédente) et 371 millions d'exportations, 1,6 milliard d'investissements suisses (soit 3 % du total de nos investissements à l'étranger, qui représentent 5 % de tous les investissements étrangers en Afrique du Sud). Voilà le filtre à travers lequel la réalité quotidienne de l'apartheid est perçue par le gouvernement helvétique.

Dans ces conditions, peut-on même espérer que soit officiellement rappelée aux multinationales helvétiques implantées en Afrique du Sud la teneur du « code de conduite à l'usage des firmes travaillant en Afrique du Sud », code qui est à l'ordre du jour dans tous les pays industrialisés ? Ce n'est pas le genre de la Suisse de faire pression sur des sociétés privées...

D'ailleurs, aux dernières nouvelles, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes pour les géants helvétiques implantés à Pretoria et environs !

Voyez Holderbank qui fait savoir que 80 % des travailleurs qu'il emploie là-bas sont des gens de couleur, que le principe « à travail égal salaire égal » est respecté depuis longtemps, bien que les non-blancs soient malheureusement cantonnés, pour leur grande majorité, dans des emplois non qualifiés.

Même son de cloche chez BBC qui insiste pourtant sur la décentralisation qui est de rigueur dans l'organisation du groupe : la moitié des travailleurs embauchés par ses filiales (400 personnes) sont noirs.

Ciba-Geigy, 100 millions de chiffre d'affaires en Afrique du Sud, proteste également de ses bonnes intentions : sur quelque 650 collaborateurs, environ 200 sont Africains, tous traités selon un « code de conduite » avant la lettre.

Rien à changer non plus chez Hoffmann-La Roche : un tiers des personnes (280) qu'elle tient sous contrat sont des noirs...

### **TÉLÉVISION**

## **Aux points chauds de l'histoire**

*Quatre émissions spéciales du magazine « Temps présent » seront consacrées au mois de novembre, aux événements politiques et sociaux des années trente à Genève et en Suisse romande. Notre histoire officielle ne mentionne pas ces affrontements violents, ni les morts du 9 novembre 1932. Une époque révolue pour tous ceux qui l'ont vécue, de la préhistoire pour les nouvelles générations. Et c'est l'honneur de la télévision de reconstituer notre passé sur le petit écran, de le faire revivre avec des films d'archives, des documents iconographiques inédits, des témoignages de contemporains.*

*Un dossier donc de plus de cinq heures qui reste chaud et sujet de controverses les plus vives.*

*Heureusement que Genève aura élu son gouvernement lors de la première diffusion !*

— *Jeudi 17 novembre, 20 h. 30 : la crise économique et l'opposition gauche-droite.*

— *Lundi 21 novembre, 20 h. 30 : la montée de la violence.*

— *Jeudi 24 novembre, 20 h. 20 : les événements du 9 novembre 1932 et les élections de 1933.*

— *Lundi 28 novembre, 20 h. 20 : le gouvernement socialiste et l'élection de 1936.*

## Les marchandises-refuges

Pauvres spéculateurs et autres joueurs rompus aux gros risques : ni le marché des actions, ni le commerce de l'or, ni le secteur immobilier, ni même la table de jeu ne procurent plus le grand frisson ! Les profits réalisables, décidément trop minimes, n'attirent plus les capitalistes amateurs de sensations fortes, qui se voient contraints de rejoindre les rangs des tièdes souscripteurs d'emprunts obligataires.

### Des profits alléchants

Heureusement, tout un beau champ d'action s'ouvre plus large que jamais aux spéculateurs audacieux : le marché à terme des matières premières. Sur cette vaste foire aux denrées et produits de base, il y a toujours moyen de réussir de jolis coups. Ainsi un portefeuille de 500 000 dollars investi chaque fois le 1er janvier selon les règles de l'art et les extrapolations de l'ordinateur aurait laissé régulièrement un résultat net appréciable au cours des dix dernières années :

Année	Valeur nette au 31 décembre après déduction de tous frais et commissions (en dollars)	Profit net pour l'année (en dollars)	Bénéfice net en % de l'investissement initial
1966	932 900.00	432 900.00	86,5 %
1967	801 275.00	301 275.00	60,2 %
1968	903 650.00	403 650.00	80,7 %
1969	710 600.00	210 600.00	42,1 %
1970	657 950.00	157 950.00	31,5 %
1971	713 535.00	213 525.00	42,7 %
1972	836 375.00	336 375.00	67,2 %
1973	981 650.00	481 650.00	96,3 %
1974	1 045 025.00	545 025.00	109,0 %
1975	636 600.00	136 600.00	27,3 %
1973-75	887 758.00	387 758.00	77,5 %

Comme quoi la crise des matières premières en 1973-74 a aussi fait des heureux; elle a même permis à certains spéculateurs de doubler leur mise en un an, sans bouger de leur téléx, ni même de leur fauteuil. Comme si la CNUCED n'existait pas, avec ses beaux projets de stocks régulateurs, de stabilisation des prix et de protection des producteurs contre les aléas commerciaux. C'est que les marchés mondiaux de marchandises demeurent ultralibéralement gouvernés par le jeu de l'offre et de la demande. En fait, un jeu fort peu libre, et cruellement injuste dans son apparente joie de la combinaison.

Depuis leur création au siècle dernier jusqu'à très récemment, les bourses aux marchandises, dont les trois principales se tiennent à Chicago, New York et Londres, sont demeurées affaires de spécialistes. On s'y retrouvait, par commissionnaires interposés s'entend, entre gens qui connaissaient la marchandise traitée, soit comme producteurs, soit comme transitaires, utilisateurs ou grossistes. On y connaissait certes déjà les infinies ressources des affaires à terme, mais on n'achetait pas systématiquement pour revendre avant l'échéance.

### Nouvelles venues

A l'heure actuelle, une part appréciable des transactions opérées sur les contrats à terme est le fait de nouvelles venues sur les marchés mondiaux : les sociétés d'investissement dans les matières premières, sortes de fonds de placement en « commodities ». Ces sociétés, dont par exemple une demi-douzaine se sont créées en Angleterre au cours de l'an dernier, pratiquent l'appel de fonds auprès d'un public de moins en moins étroitement sélectionné. Il y a quelques années à peine, elles visaient encore la clientèle bancaire et les professions libérales les mieux dotées. Aujourd'hui, elles draguent plus ouvertement, à coups d'encarts et de coupons-réponses dans la presse proche des milieux économiques (« NZZ », « Journal de Genève »); les lecteurs sont invités à se procurer force dépliants et prospectus expliquant, sur papier glacé ou carnaval, les méca-

nismes des ventes à terme, les raffinements des simulations et prévisions sur ordinateurs, les infaillibles avantages des doubles options, bref les bretelles du soja, des boyaux de porc, du coton et des métaux non ferreux.

### Pour père de famille audacieux

Pour un modique investissement minimal de 15 000 à 50 000 dollars selon les cas, le père de famille audacieux peut se lancer dans ces valeurs-refuges que sont devenues les matières premières. Ses fonds seront joints à d'autres pour constituer un portefeuille diversifié susceptible de rapporter des profits nets de 30 % l'an en moyenne.

En Suisse, plusieurs de ces fonds d'investissements ont installé une filiale ou tout au moins un correspondant. Mis à part les grands brookers (courtiers) tels Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Inc., on trouve désormais notamment : Commodities SA, qui s'était signalée en 1975 par son appel de fonds auprès des dentistes suisses, ContiCommodity, filiale de la puissante Continental Grain qui fait près de 25 % du commerce mondial des céréales panifiables, Dunn-Hargitt, qui a rabattu dans ses trois premières années d'existence plus de trois millions de dollars de l'Europe vers New York, Westfield Financial Services, qui se tient chaque jour de 9 à 21 heures au service de ses correspondants téléphoniques, etc.

### Solidité très inégale

Dans leur publicité, ces maisons insistent lourdement sur le sérieux de leurs relations bancaires, et surtout de la société de courtage américaine à l'intention de laquelle elles recueillent des fonds de ce côté de l'Atlantique. Ainsi, Dunn + Hargitt s'appuie sur Drexel Burnham & Co., banque d'investissement et société de courtage, d'ailleurs présente à Genève; de son côté, Westfield représente la grande maison Clayton Brokerage Co. of St. Louis et deux autres courtiers de Chicago.



Malgré ces garanties, propres à rassurer le client potentiel, les sociétés de placement font ressortir le caractère risqué des investissements sur les marchés à terme. Qui dit spéculation, dit attente, présomption, et bien sûr possibilité d'erreurs, donc de pertes éventuelles — à la mesure des profits escomptés. Mais au-delà de ces risques élevés, inhérents au système, il y a tous les dangers de gestion hasardeuse, pratiquement inévitables dans ledit système. Ce dernier permet en effet des acrobaties à la portée des seuls trapézistes les plus exercés de la haute finance. Les autres s'aplatissent tôt ou tard, entraînant dans leur chute tous ceux qui leur ont fait confiance, — et ils sont à chaque fois assez nombreux pour provoquer une réflexion sur la crédulité humaine.

### Manœuvres frauduleuses

Dans la mesure où le versement exigible à l'achat du contrat représente 5-20 % de la valeur de la marchandise, la tentation est grande de « disposer des possibilités de « réaliser ». Fausse sécurité supplémentaire, la mécanique de la double option, qui permet en principe de gagner chaque fois qu'il y a modification de cours vers le bas

comme vers le haut, donne lieu à des manœuvres frauduleuses. C'est ainsi que plusieurs sociétés rassemblant des fonds en Allemagne ont ajouté un chapitre au dossier de la criminalité économique. La filiale suisse de l'une d'entre elles, la « Beraterkreis-Börse », danse sur la corde raide : elle propose une « double option S.O.C. » émise par une société Cosmopolitan Commodities domiciliée au Liechtenstein et courtée aux Etats-Unis par on ne sait trop qui...

A gauche, on ne semble pas trop percevoir ce qui se passe du côté des valeurs-refuges. Depuis des années, Mendès-France clame la nécessité de réglementer les marchés des matières premières, et non seulement sur le plan technique comme cela se fait, assez sévèrement, aux Etats-Unis. Il a raison, plus que jamais. En Suisse, l'attention de la gauche demeure à ce point braquée sur les banques qu'elle en oublie les assurances et d'autres institutions financières, telles justement les sociétés de placement en matières premières. Grave distraction, qu'ont su mieux éviter les tiers-mondistes et les consommateurs (cf. par ex. Dossier sur la spéculation de la Déclaration de Berne, juin 1977, et « J'achète mieux », mars 1977).

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Vox populi

1. Une fois de plus, j'avais proposé à mes élèves de disserter sur la célèbre phrase de Goethe : « Mieux vaut une injustice qu'un désordre » — que je tenais pour typique de ce goût parfois excessif de l'ordre qu'ont les Allemands et dont nous voyons des signes inquiétants dans l'Allemagne d'aujourd'hui (alors qu'un Voltaire, qu'un Zola !...)

#### Goethe récupéré

Or, l'un de mes gymnasiens m'a ouvert les yeux en recherchant dans quelles circonstances l'auteur du *Faust* avait prononcé ces paroles... Voici :

alors que la foule se disposait à lyncher un officier, qui était soupçonné non sans quelques bonnes raisons d'avoir pillé, Goethe s'interposa, calma la foule et sauva l'officier en lui permettant de s'échapper. Et de répondre à ceux qui lui reprochaient d'avoir protégé un (vraisemblable) pillard, il répondit : « Mieux vaut une injustice (*id est* : un coupable non puni) qu'un désordre » ! L'exact contraire, en somme, de ce qu'on lui fait dire ordinairement !

Bien « récupéré », Goethe, vous ne trouvez pas ?

2. Lisant les polémiques autour du film « L'exécution du traître S », j'ai recouru à la presse de l'époque, me demandant quelle avait été la réaction populaire, à l'époque.

Voici :

Je lis dans la « Revue » du lundi 9 novembre 1942 un article intitulé *La Voix des jeunes — Pas de pitié pour les traîtres* émanant des « Jeunesses radicales démocratiques du canton de Vaud » : « Nous avons, en automne 1939, juré de remplir notre devoir de soldat jusqu'à la mort, ce devoir, nous l'avons accompli jusqu'à présent avec fidélité; nous le remplirons jusqu'au bout, quoi qu'il advienne.

Mais nous considérons que la conséquence logique et nécessaire d'une trahison, commise par des ex-soldats, qui ont prêté le même serment que nous, et qui l'ont violé parce qu'ils étaient mus par de bas instincts et l'appât d'un misérable gain, ne peut être que la mort.

### Pas de clémence

Nous ne comprendrions pas une mesure de clémence; l'heure n'est plus ni à la patience, ni à la pitié. Les tribunaux militaires qui ont frappé de la peine capitale trois traîtres, ont fait leur devoir de juges et de soldats. L'Assemblée fédérale, nous y comptons, — dont nombre de membres sont aussi soldats, — agira de même (...)

Gracier des traîtres serait négliger la volonté clairement exprimée de la grosse majorité du peuple; ce serait aussi nous obliger à revoir notre attitude; ce serait nous contraindre à nous demander si, jusqu'à présent, nous n'avons pas été dans l'erreur en accordant notre confiance au parlement. (...)

### Une pièce au dossier

Je ne juge pas. Je verse une pièce au dossier. Chacun l'interprétera selon ses propres options. Il me paraît qu'elle montre en tout cas que sur un point, Meienberg et Dindo probablement se trompent : le « Traître S. » n'a pas été exécuté sous la seule pression de quelques notables, qui cherchaient un bouc émissaire.

J. C.

## POINT DE VUE

### Les micromachins

Et passons tout de suite aux choses sérieuses :  
*A vendre :*

— un récepteur de trafic TRIO 9R 59 De, ondes courtes de 0,5 à 30 MHz en continu, bandes amateurs étalées, alimentation stabilisée, bonne sensibilité et sélectivité, très bon état. Y compris antenne amateurs 80-10 m 14 AVQ. Le tout pour 500 francs, c'est donné. Eventuellement antenne 10-11 m à haut gain, directionnelle.

— un appareil de photo Mamy Press Super C 23, format 6 x 9, dos interchangeable. Deux objectifs et nombreux accessoires. Qualité professionnelle comme on n'en fait plus. Me fend le cœur de m'en séparer. Excellent état. Sacoches quasi indestructible. Valeur : inestimable. Laissé, le désespoir dans l'âme, pour 1000 francs. Pratiquement, c'est un cadeau royal et je ne plaisante pas.

Et tout cela à cause d'un déménagement et parce qu'il nous faut un réfrigérateur. (Il paraît que c'est nécessaire, un pareil engin.)

Quelle vallée de larmes que la vie !...

— A donner, dans la même foulée : superbes petits chats garantis pure laine, élevés par leur mère à coup de souris campagnardes telles que Dieu les a faites. Ces petits chats ne seront donnés qu'à des personnes de toute moralité et décidées à respecter leur nature de chat.

Enfin, quoi, vous ne voulez tout de même pas

que je tue ces pauvres bêtes ! Alors... téléphonez au 038 53 32 90, sauf entre 12 h. 30 et 14 h. 30 parce que nous faisons la sieste et détestons être dérangés par cette saleté de téléphone.

A bon entendeur, salut.

\* \* \*

Ceci dit, passons aux choses futiles.

Le « Scientific American » (qui publie désormais une édition française, ce qui est un bon coup dans les gencives de la presse scientifique française qui brille surtout, à quelques exceptions près, par son parisianisme et sa médiocrité) a consacré son avant-dernier numéro à un sujet d'une capitalissime importance culturelle et politique : la microélectronique.

Evidemment, les nouilles à voiles nourries au petit lait des belles-lettres et vaticinations annexes ne verront là que de la technique obscure et sans âme.

Erreur : la microélectronique peut être aussi belle qu'un cerisier en fleurs.

Moralité première :

Il est absolument certain que l'emploi à large échelle de la microélectronique ne nous rendra pas plus intelligents.

Elle bouleversera une multitude de choses mais fondamentalement ne changera rien.

Moralité seconde :

La microélectronique va envahir — elle a à peine commencé — tout ce qui est envahissable : de la cave au grenier en passant par l'enseignement, les contrôles de police, les car-

burateurs, le téléphone, le jardin potager, les fusils d'assaut, les machines à coudre, les synchrocybernopatatoitrons à absorption atomique. Elle va envahir discrètement et irréversiblement le terrain, comme une nouvelle souche bactérienne.

Pratiquement sans contrôle.

Et c'est ce qui est grave.

Je suggère donc aux associations de consommateurs (et d'enseignants) de s'intéresser immédiatement non pas à ce qui se passe dans les arrière-boutiques (ou les coulisses gouvernementales) mais bien à ce qui est en train de se tramer dans les laboratoires de recherche et de développement en microélectronique.

(Je vous signale en passant que deux chercheurs de General Electric viennent de mettre au point un procédé de dopage des semi-conducteurs mille fois plus rapide que le procédé usuel.)

Il ne serait certes pas mauvais que l'on s'interroge un peu *avant*. Avant d'être une fois de plus coincé.

Nous nous sommes déjà laissé prendre par les voitures, par exemple, ou la télévision, ou les ordinateurs.

Bénéficiaires, certes, mais aussi otages nous sommes de la technique.

Alors, mesdames de la FRC, si vous sortiez un peu de vos salades et de vos produits de nettoyage ?...

Notez que je vous aime bien mais il me semble qu'il ne serait pas inutile que, quelquefois, *vous précédiez* les événements...  
**Gil Stauffer**

### La ville des mecs, la ville des autres

Comme M. Barre va au charbon, les rédacteurs genevois de DP vont de temps à autre au référendum. En général, il s'agit pour eux d'épargner

à leur ville un traitement où le béton et la voiture se conjuguent à des doses très élevées, mortelles pour ainsi dire.

La collecte des signatures sur la place publique n'est pas un art fort différent de l'écriture ! L'entrée en matière doit être brève et suffisamment accrocheuse pour freiner la course du passant, en

principe réticent devant tout ce qui rappelle la politique.

Et le dialogue s'engage (pas aussi souvent que l'ont prétendu les beaux esprits de droite plaidant pour le démantèlement des droits populaires). Rarement avec des hommes entre trente et soixante ans : la sauvegarde de la ville les con-

cerne peu. Mais les femmes, et les jeunes, et les vieux des deux sexes font une découverte qui les ravit : ainsi, on ose aujourd'hui défendre publiquement ce rêve auquel ils avaient cru devoir renoncer, celui d'une ville où l'on peut vivre, et pas seulement survivre.

## Les employés de banque se rebiffent

On aura tout vu ! Voilà les employés de banque qui donnent de la voix... Eux que l'on imaginait définitivement prisonniers de l'image de marque de leurs employeurs, englués dans les us et coutumes feutrés du secret bancaire, publient des communiqués, convoquent des conférences de presse, apostrophent leurs employeurs accusés sèchement de compromettre l'issue des négociations entamées le 3 octobre dernier au siège social du Crédit Suisse à Zurich pour renouveler la convention relative au contrat de travail du personnel de la banque pour 1978.

Il vaut la peine ici d'entrer dans plus de détails. Première étape de cet affrontement peu ordinaire. L'Association suisse des employés de banque (ASEB, qui regroupe environ la moitié du personnel de la branche dans notre pays) fait connaître ses revendications en vue du renouvellement de la convention :

### Six revendications

- compensation de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de 2 %;
- augmentation générale des salaires de 4 % avec un minimum de Fr. 1300.—;
- réduction de l'horaire de travail d'une heure (de 44 à 43 heures hebdomadaires);
- primes de fidélité à accorder sous forme d'une semaine de vacances (une semaine supplémentaire pour l'employé ayant travaillé dix ans dans la banque, une deuxième semaine supplémentaire pour l'employé ayant travaillé quinze ans);

— minimum de jours de repos de 62 jours (si un jour férié tombe sur un samedi ou un dimanche, il sera compensé);

— création d'une commission paritaire pour étudier les modalités de l'abaissement de l'âge de la retraite.

Deuxième étape. Les représentants des banques refusent toutes les propositions de l'ASEB, à l'exception de la compensation du renchérissement et des allocations pour enfants.

Et encore ! La compensation du renchérissement sera de 1,5 %, les banquiers alléguant qu'ils avaient commis une erreur de calcul (!) en la matière (l'augmentation générale des salaires prendra la forme d'une allocation unique de 1,5 %, alors que l'ASEB avait proposé une augmentation minimum de Fr. 1 300, pour privilégier les petits revenus).

Les banquiers d'autre part se réservent la possibilité de signer directement des conventions individuelles avec les employés « donnant satisfaction » sous la forme d'une augmentation maximum de 1 % (« système paternaliste et injustice flagrante », note l'ASEB).

Au chapitre de la réduction de l'horaire de travail, le « non » est catégorique (et les promesses

multipliées lors de la campagne précédant la votation de l'initiative dese POCH ?), alors même que la diminution proposée ne représenterait que douze minutes par jour et qu'elle ne provoquerait pas l'engagement de personnel supplémentaire... Troisième étape. Le dialogue est rompu; les négociations sont suspendues en attendant un hypothétique rendez-vous le 28 novembre prochain. La bataille sera longue pour les employés, même s'ils peuvent faire valoir qu'ils sont loin d'être des privilégiés : une étude de l'OFIAMT a placé les banques, en ce qui concerne les salaires, au troisième rang par rapport aux autres secteurs de l'économie.

Tout indique que pour le patronat, il s'agit ici d'une question de principe : une augmentation de salaire réelle de Fr. 100.— (1 300.— au minimum par an) représente, par exemple pour l'UBS 2,74 %, pour la SBS 2,73 %, pour le Crédit Suisse 2,53 % de supplément de frais généraux par rapport à des bénéfices nets qui se montent à 234 millions pour l'UBS (+ 25 millions, progression de 11,9 %), à 226 millions pour la SBS de 11,9 %), à 226 millions pour la SBS (+ 26,3, progression de 13,2 %), à 201,4 millions pour le Crédit Suisse (+ 28, progression de 16 %).

### Le monde bancaire helvétique en 1976

	Nombre	Somme du bilan (mio.)	Fiducie (mio.)	Personnel	Nombre de filiales
Banques cantonales	28	79 396,0	491,7	10 853	1 254
Grandes banques	5	161 381,5	20 934,0	39 330	706
Banques régionales et caisses d'épargne	225	38 138,0	174,0	5 335	1 095
Etablissements de prêt	2	9 416,0	—	1 555	1 207
Autres banques	185	42 267,4	26 028,6	12 174	401
Sociétés financières	63	7 846,9	437,6	361	69
Filiales de banques étrangères	14	6 248,8	7 240,7	1 673	22
Banques privées	28	2 042,9	1 402,8	1 995	29
<b>Total</b>	<b>550</b>	<b>347 710,5</b>	<b>56 709,4</b>	<b>73 276</b>	<b>4 783</b>

## L'impôt sur la richesse : une initiative qui vaut mieux que son titre

L'aggravation de l'impôt sur la fortune, seule disposition de l'initiative socialiste qui justifie qu'on la considère comme préconisant un « impôt sur la richesse », n'est qu'un aspect mineur du projet soumis au peuple !

Précisons toutefois que, sur le thème « imposition de la fortune », l'initiative prévoit des taux-planchers cantons-communes qui correspondent à ceux appliqués dès maintenant par les cantons moyennement chers. L'aggravation n'est sensible qu'à partir d'une fortune de plus d'un million. En revanche, une exonération assez généreuse est prévue, puisque toute fortune jusqu'à 100 000 francs serait désormais exonérée. L'enjeu porte donc très peu sur la richesse.

L'initiative est à envisager sous deux aspects : pour elle-même, techniquement, et dans le contexte de cette interminable réforme des finances fédérales. Aujourd'hui, nous nous limiterons à ce deuxième aspect.

Même si les auteurs ne l'avaient pas prévu, l'initiative s'inscrit dans l'après-TVA. Le projet de juin offrait certains éléments de compromis que nous avons soulignés ici : allègement non négligeable de l'IDN, maintien de ressources suffisantes indispensables à la politique sociale, politique non déflationniste.

Dans les projets actuellement concoctés ne figurent plus aucun élément de compromis : les économies-transferts de charges sont aggravées, plus d'allègement de l'IDN, augmentation de l'ICHA ou introduction d'une TVA à 8 %...

Un tel programme n'est plus acceptable. La réaction très vive de la prudente Union syndicale est significative à cet égard.

Le Conseil fédéral attend le résultat du 4 décembre pour arrêter sa position définitive. Il espère un échec de l'initiative afin de pouvoir répondre

aux slogans « demandez un sacrifice aux possédants ! » : voyez, le peuple a tranché le 4 décembre !

D'ores et déjà, il faut réfuter cette interprétation. L'initiative a été élaborée comme moyen d'obtenir en Suisse une meilleure répartition de la charge fiscale, et non pas comme un volet de la répartition des sacrifices nécessaires pour redresser le ménage fédéral. Toutes les critiques des adversaires porteront d'ailleurs habilement sur son contenu technique, et non sur sa signification dans le contexte de la réforme des finances.

Une première conclusion donc : quel que soit le résultat de l'initiative, il ne saurait être question que la gauche renonce à l'exigence d'une réforme équilibrée des finances et qu'elle cesse de s'opposer à l'actuel diktat de la droite.

Il reste que le résultat pèsera sur la suite des événements. Il est certes difficile d'imaginer que l'initiative puisse réunir une majorité des Cantons, mais un score élevé marquerait la détermination du peuple suisse, avant d'accepter tout effort fiscal, de voir corriger les iniquités les plus criantes (voir DP 427), de voir supprimer un certain nombre de privilèges... et ils existent au niveau de l'imposition des sociétés et, dans certains cas, des personnes physiques.

Tous ceux qui veulent que les thèses de la gauche soient prises en considération dans les projets de 78 ou 79 doivent soutenir cette initiative. Un bon résultat obligerait le Conseil fédéral à entrer en matière, à abandonner sa politique unilatérale de droite.

Indépendamment des discussions techniques, l'enjeu est donc primordial.

### DANS LES KIOSQUES

## La source de l'information

*L'entrée en fonction du nouveau rédacteur en chef de l'Agence télégraphique suisse (ats), Hanspeter Kleiner, a été l'occasion pour la « Weltwoche » (44) de présenter l'homme et l'agence.*

*Qui connaît en effet cette centrale de diffusion d'informations qui occupe nuit et jour pendant toute l'année 180 personnes dont 60 au siège central de Berne ? Le directeur actuel est M. Georges Duplain (que les lecteurs de la « Gazette de Lausanne » connaissent comme correspondant à Berne).*

*Hanspeter Kleiner vient de la « Neue Zürcher Zeitung » où son domaine était la politique locale, la politique sociale, les questions de santé et avant tout la politique et les problèmes des « médias ». Reparlerez-vous d'Hanspeter Kleiner lorsque le directeur Georges Duplain prendra sa retraite dans deux ans ? Ce n'est pas impossible si on n'en parle pas entre temps puisque, selon le nouveau rédacteur en chef, « moins on parle de ce poste, mieux cela vaut ».*

---

### BAGATELLES

Le Parti socialiste de la ville de Berne a invité les socialistes du Lauffonnais à faire une excursion à Berne. Rendez-vous à la Fosse aux Ours. Ça ne s'invente pas !

\* \* \*

Kurt Furgler sait d'où vient le danger : des armes helvétiques; la Suisse en serait un véritable fournisseur mondial. Le président de la Confédération a fait son « mea culpa » en public lors de la visite de W. Scheel dans notre pays. Enfin, un frein à l'exportation d'armes, direz-vous; pas du tout, notre ministre de la justice faisait allusion aux ventes d'armes à des terroristes.

\* \* \*

Le plus grand quotidien suisse, si l'on prend le format en considération, est « AGEFI Agence économique et financière ». Le sous-titre est précis « quotidien suisse ». Il est accompagné d'une indication « Commission paritaire No 57 537 ». Ne cherchez pas, le siège social est à Zurich, mais l'imprimerie est au 108 de la rue de Richelieu à Paris (France).